

**ABBAYE AUX DAMES
LA CITE MUSICALE, SAINTES**

Association régie par la loi 1901

11, Place de l'Abbaye aux Dames
17104 SAINTES CEDEX



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Décembre 2020

Corinne VALLETEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

125 Avenue Gambetta
17103 SAINTES Cedex

Tél. : 05 46 93 80 02

Corinne VALLETEAU

EXPERT-COMPTABLE
Diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

125, avenue Gambetta
17103 SAINTES Cedex

☎ 05 46 93 80 02

**L'ABBAYE AUX DAMES
LA CITE MUSICALE, SAINTES**

Association régie par la loi 1901

11, Place de l'Abbaye aux Dames
17104 SAINTES CEDEX



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice au 31 Décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ABBAYE AUX DAMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués décrits dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à disposition aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies aux membres de l'association L'ABBAYE AUX DAMES sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la présidence relatives aux comptes annuels

Il appartient à la présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la présidence d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la présidence de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saintes, le 23 mars 2021

Corinne VALLETEAU
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid, and somewhat abstract looped shape, likely representing the name 'Corinne Valleteau'.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 651	24 651		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	609 180	316 544	292 636	359 682
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	474 647	449 713	24 933	37 524
Autres immobilisations corporelles	1 880 087	1 170 421	709 665	809 008
Immob. en cours / Avances et acomptes	61 473		61 473	32 500
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	16 989	1 982	15 007	14 059
Prêts				
Autres immobilisations financières	860		860	1 219
Total II	3 067 887	1 963 311	1 104 576	1 253 992
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	66 944	19 826	47 118	45 170
Avances et acomptes versés sur commandes	250		250	1 509
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 023		5 023	56 915
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	374 781		374 781	471 966
Divers				
Valeurs mobilières de placement				736
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	201 818		201 818	37 876
Charges constatées d'avance	2 542		2 542	3 009
Total III	651 358	19 826	631 532	617 182
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 719 245	1 983 137	1 736 108	1 871 173

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	111 523	106 058
Excédent ou déficit de l'exercice	3 867	5 465
Situation nette (sous-total)	115 390	111 523
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	480 738	575 795
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total II	596 128	687 318
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	135 500	
Total III	135 500	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total IIII		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	750 535	515 690
Découverts et concours bancaires	66	357 775
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	750 601	873 465
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 490	26 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 656	102 004
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	128 834	156 749
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 899	25 023
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 004 480	1 133 855
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 736 108	1 871 173

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	561 967	1 349 074
Ventes de biens	65 698	151 562
Ventes de prestations services	496 270	1 197 512
Produits de tiers financeurs	1 281 176	1 315 412
Concours publics et subventions d'exploitation	1 281 176	1 315 412
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	112 321	50 266
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	303	1 619
Total II	1 955 767	2 716 371
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	39 768	65 012
Variations de stock	-2 606	1 010
Autres achats et charges externes	700 977	1 215 910
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	21 925	34 344
Salaires et traitements	638 015	918 293
Charges sociales	194 871	316 020
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	211 330	263 022
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	135 500	
Autres charges	3 483	9 071
Total III	1 943 261	2 822 681
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 506	-106 311
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	123	178
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	948	3 029
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IIII	1 071	3 207
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	13 229	17 560
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	13 229	17 560
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-12 158	-14 353
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	348	-120 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 775	1 068
Sur opérations en capital		667
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		124 394
Total V	3 775	126 129

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	256	
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	256	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 520	126 129
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 960 613	2 845 706
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 956 746	2 840 242
EXCEDENT OU DEFICIT	3 867	5 465
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	292 940	306 545
Bénévolat		
TOTAL	292 940	306 545
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	7 675	14 633
Mise à disposition gratuite	285 265	291 912
Personnel bénévole		
TOTAL	292 940	306 545

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'ABBAYE AUX DAMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 736 108 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 867 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux règles comptables en vigueur les mises à disposition gratuites de repas et logements ont été traitées dans des comptes "extracomptables" de la classe 8.

2. Changement de méthode d'évaluation

La première application du règlement ANC n° 2018-06 ne constitue pas pour l'association un changement de méthode comptable.

Afin de permettre une meilleure lecture économique des comptes, la quote-part des subventions d'investissement rapportée au résultat est désormais intégrée aux produits d'exploitation. Antérieurement, elle figurait en produits exceptionnels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : linéaire de 5 à 4 ans
- * Matériel et outillage industriels : linéaire de 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : linéaire de 5 à 4 ans
- * Matériel de transport : linéaire sur 4 ans
- * Matériel de bureau : linéaire de 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : linéaire de 3 à 4 ans
- * Mobilier : linéaire de 5 à 10 ans

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	633 831			633 831
Immobilisations incorporelles	633 831			633 831
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	475 815	2 742	3 911	474 647
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 662 631		9 440	1 653 191
- Matériel de transport	1 524			1 524
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 932	28 951	1 468	219 415
- Emballages récupérables et divers	5 957			5 957
- Immobilisations corporelles en cours	32 500	28 973		61 473
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 370 359	60 667	14 819	2 416 207
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	16 989			16 989
- Prêts et autres immobilisations financières	1 219		359	860
Immobilisations financières	18 208		359	17 849
ACTIF IMMOBILISE	3 022 398	60 667	15 178	3 067 887

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Méthode d'amortissement

Logiciels : linéaire sur 3 à 4 ans

Autres immobilisations incorporelles : linéaire sur 3 ans

Voyages sonores 3D, concerts spatialisés (deux 1er modules Musicaventure), Carrousel : linéaire sur 10 ans

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Principaux mouvements de l'exercice

Cf. 2054

Les immobilisations en cours correspondent principalement à la phase 4 du programme musicaventure.

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

- Mise à disposition des locaux

Les locaux utilisés par l'association sont mis à disposition par la ville de Saintes dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Depuis l'exercice 2018, le loyer non facturé à l'association est valorisé en contributions volontaires en nature pour 244 852 €.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement des titres de participation LE GIE (2.56% du capital).
Une dépréciation est constatée en fonction de la situation financière du GIE.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	274 149	67 045		341 194
Immobilisations incorporelles	274 149	67 045		341 194
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	438 291	15 333	3 911	449 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	933 153	107 654	9 440	1 031 367
- Matériel de transport	767	305		1 072
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 115	20 335	1 468	137 982
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 491 327	143 626	14 819	1 620 135
ACTIF IMMOBILISE	1 765 476	210 672	14 819	1 961 329

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 383 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :		<i>Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes</i>	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	860		860
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 023	5 023	
Autres	374 781	374 781	
Charges constatées d'avance	2 542	2 542	
Total	383 206	382 346	860
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLT FACTURES A ETABLIR	1 450
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	13 637
Total	15 087

S'ajoute aux produits à recevoir, les subventions à recevoir pour 352 318 €

Le montant des subventions FSE à recevoir correspond au montant maximum dont l'association pourrait bénéficier.

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 930		948	1 982
Stocks	19 168	658		19 826
Créances et Valeurs mobilières				
Total	22 098	658	948	21 808
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		658		
Financières			948	
Exceptionnelles				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		5 465		5 465	
Report à Nouveau	106 058		5 465		111 523
Excédent ou déficit de l'exercice	5 465	-5 465	3 867		3 867
Situation nette	111 523		9 332	5 465	115 390
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	575 795			95 057	480 738
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	687 318		9 332	100 522	596 128

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 972 990 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	66	66		
- à plus de 1 an à l'origine	750 535	228 707	424 955	96 873
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 656	60 656		
Dettes fiscales et sociales	128 834	128 834		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 899	32 899		
Produits constatés d'avance				
Total	972 990	451 162	424 955	96 873
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	65 291			
(**) Dont envers les associés				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	17 835
INTERETS COURUS A PAYER	718
INTERETS COURUS A PAYER	66
PROV CONGES PAYES	52 148
CET	7 914
CONGES PAYES	17 010
CET	2 583
TAXE D APPRENTISSAGE	595
FORMATION PROFESSIONNELLE	475
CMB	115
ETATS CHARGES A PAYER	267
Total	99 725

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AV	2 542	<i>Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes</i>	
Total	2 542		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

- Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants s'est élevé à 156 944 € en 2020.

- Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'association a souscrit un contrat d'extension de fin de carrière auprès de la société PREDICA.

La valeur du fonds existant auprès de cette structure est de 13 950 € au 30 septembre 2020, (Source PREDICA).

Le montant de l'engagement retraite correspondant aux droits acquis, estimé par ce même organisme, est de 101 347 € (charges sociales incluses) au 31 décembre 2019.

Un versement de 35 000 € a été fait sur l'exercice.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	101 347
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	101 347

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

L'association a souscrit un contrat d'extension de fin de carrière auprès de la société PREDICA.

La valeur du fonds existant auprès de cette structure est de 13 950 € au 30 septembre 2020, (Source PREDICA).

Un versement de 35 000 € a été fait sur l'exercice.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Ville de Saintes</i>	225 000
Autres engagements reçus	225 000
Legs nets à réaliser	
Total	225 000

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

La commune de Saintes s'est porté caution à hauteur de 225 000 € au titre de l'emprunt souscrit pour 450 000 € en 2017. Il reste à ce-jour 415 145 € à verser.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature enregistrées en compte 86 et 87 sont évaluées :

- . Les fournitures de repas lors du festival, sont valorisées au prix public HT
- . Pour l'hébergement l'évaluation est au tarif public HT le plus bas
- . Selon la valorisation fournie par la ville pour les locaux mis à disposition

Donations

Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A + B + C
<i>Festival</i>	702 644	702 644	607 644		95 000
<i>JOA</i>	248 192	248 192	207 692		40 500
Sous total	950 836	950 836	815 336		135 500
Sous total				Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes	
TOTAL	950 836	950 836	815 336		135 500

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Billetterie et cartes	81 708
Stages	13 527
Co production	34 041
Hôtellerie, locations diverses	155 231
Ventes de marchandises	65 698
Produits annexes	11 338
Mécénat, collecte taxe d'apprentissage	200 425
TOTAL	561 967

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 260 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		477 336	788 500		15 340	1 281 176
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						1 281 176

Tableau de financement

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	3 867,24	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	211 329,71	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		96 005,01
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	119 191,94	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	95 415,92	
Versements par les confédérations, augmentation des fonds propres	135 500,00	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail contractés sur l'exercice	300 136,27	
Subventions obtenues sur l'exercice	-95 057,01	
Total des ressources externes de l'exercice	435 995,18	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		60 666,55
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		65 291,00
Total des besoins de financement de l'exercice		125 957,55
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :		319 163,47
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	110 066,10	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Augmentation des stocks		2 606,42
Diminution des acomptes versés sur commandes	1 259,00	
Diminution de l'en-cours clients	51 891,88	
Diminution des autres créances	97 653,03	
Augmentation des acomptes reçus	4 875,77	
Diminution de la dette auprès des fournisseurs		41 348,14
Diminution des dettes fiscales et sociales		27 914,93
Augmentation des autres dettes	7 876,03	
Dégagement généré par le financement du cycle d'exploitation	91 686,22	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	201 752,32	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes